

**ENQUÊTE PUBLIQUE relative
à la modification n° 1 du PLU
de la commune de ROTS**

**Conduite
du mercredi 06 novembre au vendredi 06 décembre 2019
en mairie de Rots**

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE

Le Commissaire Enquêteur : A. BOUGRAT

Suite à la demande de modification n°1 du PLU de la commune de Rots présentée par la Communauté Urbaine de Caen la Mer, une enquête publique a été décidée par un arrêté communautaire du 12 septembre 2019.

Sur décision du 10 mai 2019 le tribunal administratif de Caen a désigné Monsieur Alain Bougrat commissaire enquêteur.

Le 04 septembre 2019, le commissaire enquêteur s'est entretenu avec les représentants de la communauté urbaine de Caen, en mairie de Rots, pour convenir des dates et des modalités de l'enquête. A la suite de l'entretien il a pu faire une première visite rapide des lieux concernés par l'enquête. Le 31 octobre 2019, le commissaire enquêteur, après avoir parafé les registres, a revisité, seul, les lieux concernés par l'enquête. A cette occasion il a pu constater la présence effective d'affiches jaunes règlementaires sur les panneaux municipaux et aux abords des lieux concernés.

L'enquête s'est déroulée dans les conditions définies par l'arrêté communautaire, du mercredi 06 novembre au vendredi 06 décembre 2019 inclus sans incidents particuliers. Le public a eu la possibilité de consulter les dossiers mis à sa disposition à la mairie de Rots, dans les mairies déléguées de Lasson et Secqueville-en-Bessin, au siège de la Communauté Urbaine Caen la Mer et sur le site internet « enquete.plu.rots@caenlamer.fr » aux heures et jours d'ouverture habituels de ces mairies et du siège de la Communauté Urbaine Caen la Mer et en permanence sur le site internet.

Le commissaire enquêteur a étudié le dossier ainsi que les pièces mises au dossier. Il a assuré les quatre permanences prévues. Il a rencontré plusieurs personnes lors de ces permanences et a reçu leurs observations sous forme manuscrite, orale ou document dactylographiée. Il a relevé dix-huit observations déposées sur le registre dématérialisé de la Communauté Urbaine Caen la Mer.

Il en a fait une analyse qu'il a résumé dans un procès-verbal de synthèse remis et commenté au représentant de la communauté urbaine de Caen la Mer, le 10 décembre 2019. En conséquence, en s'appuyant essentiellement sur son analyse de la situation, le commissaire enquêteur peut donner un avis motivé sur l'objet de l'enquête.

CONCERNANT

Le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rots

VU :

- l'arrêté de mise à l'enquête,
- le dossier mis à la disposition du public en mairies de Rots, des Communes déléguées de Lasson et Secqueville-en-Bessin et au siège de la Communauté de Communes de Caen la Mer
- la mise en ligne du dossier sur le site « enquete.plu.rots@caenlamer.fr »,
- l'affichage réglementaire,
- le déroulement conforme des permanences,
- l'information correcte du public,
- la présence observations portées sur les registres,
- la nature de l'enquête en vue de la modification du P.L.U.,
- la visite des lieux effectuée par le commissaire enquêteur,
- les objectifs visés par la Communauté de Urbaine Caen la Mer,

CONSIDERANT :

- que le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Rots ne modifie ni le PADD ni l'OAP du PLU initial de la commune,
- que ce projet de modification n°1 du PLU de la commune de Rots est un prolongement logique du PLU initial de cette commune,
- que les dispositions présentées sont en continuité avec les dispositions précédentes figurant dans le PLU initial,
- que les objectifs présentés dans le projet de modification n°1 de la commune de Rots sont bien définis, puisqu'il s'agit d'accueillir une ZAC sur une zone prédestinée à ce type d'utilisation,
- que cette modification résulte d'un long processus de discussion et de concertation avec le public qui a pu assister à des réunions d'informations et de concertation,
- que, cependant, la totalité de l'espace initialement réservé à cette affectation n'est pas libérée en une seule fois mais en phases 1a, 1b puis 2 et 3, ce qui permet d'optimiser la création des infrastructures de viabilisation qui accompagnent ce genre de développement urbain,
- que ce fractionnement permet également d'adapter les aménagements publics aux besoins réels et ce, au moment où ils seront jugés utiles,
- que, parmi les Personnes Publiques Associées qui se sont manifestées, seule la Chambre d'Agriculture s'oppose à ce projet,
- que les observations du public ont fait l'objet d'un examen attentionné,
- que le pétitionnaire a pris à son compte certaines observations du public mais également des Personnes Publiques Associées,
- qu'il a réfuté, les réserves de la Chambre d'Agriculture, avec, à l'appui, des arguments qui ont convaincu le commissaire enquêteur,
- qu'il n'a été relevé, ni de la part du public, ni de celle du commissaire enquêteur un quelconque sujet négatif quant à l'impact écologique du projet sur la faune ou la flore locale,

- que les points concernant la Loi sur l'eau sont pris en compte puisqu'ils font l'objet d'une étude en cours qui sera suivi d'une demande d'autorisation soumise à enquête,
- que la viabilisation routière interne à la zone est bien conforme à une circulation apaisée et sécurisée,
- qu'en revanche le raccordement au réseau routier extérieur, s'il est préfiguré, n'est ni définitivement établi et encore moins programmé,
- que ce raccordement est une nécessité pour le bon achèvement de la ZAC des Roseaux,

EN CONSEQUENCE,

le commissaire enquêteur émet un **AVIS FAVORABLE** au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rots sous réserve que le projet routier de raccordement Est soit réalisé au plus tard à l'achèvement de la phase 1b et avec la recommandation de faire un bilan de l'état d'avancement du programme, avec une restitution publique aux habitants, à chaque période cruciale du projet, en particulier au moment des ouvertures des phases successives.

Fait à Rots le 06 janvier 2020

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bougrat', with a stylized initial 'A' on the left.

Le commissaire enquêteur
Alain BOUGRAT